FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 19.07.2018 Version 12.10

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	100327
Nom du produit	Acide chlorhydrique alcoolique pour la microscopie
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour diagnostique in vitro, Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence **I.N.R.S.: 01 45 42 59 59**

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquide inflammable, Catégorie 2, H225

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d' inflammation. Ne pas fumer.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

Nature chimique Acide chlorhydrique éthanolique.

3.1 Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
Ethanol (>= 50 % - <= 100 %)		
La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.		
64-17-5	01-2119457610-43-XXXX	Liquide inflammable, Catégorie 2, H225 Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, paralysie respiratoire, Vertiges, ivresse, euphorie, Nausée, Vomissements, narcose

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Attention au retour de flamme.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10).
Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant pour liquides, par exemple le Chemizorb® H^+(Art.Nr. 101595). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
Ethanol (64-17-5)			
INRS (FR)	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	1.000 ppm 1.900 mg/m3	Limite Indicative
	Valeur Limite Court Terme	5.000 ppm 9.500 mg/m3	Limite Indicative

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Ethanol (64-17-5)

DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	1900 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	343 mg/kg Poids du corps
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	par inhalation	950 mg/m3
DNEL consommateur, court	Effets locaux	par inhalation	950 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	206 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par inhalation	114 mg/m3

DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	oral	87 mg/kg Poids du corps

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Ethanol (64-17-5)

PNEC Eau douce	0,96 mg/l
PNEC Eau de mer	0,79 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
PNEC Sol	0,63 mg/kg
PNEC Dégagement intermittent d'eau	2,75 mg/l
PNEC Station d'épuration des eaux usées	580 mg/l
PNEC oral	720 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

contact total:

Matière des gants:	caoutchouc butyle
Épaisseur du gant:	0,7 mm
Délai de rupture:	> 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant:	0,40 mm
Délai de rupture:	> 120 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 898 Butoject® (contact total), KCL 730 Camatril® -Velours (contact par éclaboussures).
Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection
Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre A
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Risque d'explosion.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	d'éthanol
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	1,0 à 20 °C
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	21 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	0,90 gcm3 à 20 °C
Densité relative	Pas d'information disponible.

Hydrosolubilité	à 20 °C soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

non

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion/eéactions exothermiques avec :

hydrogène peroxyde, perchlorates, acide perchlorique, Acide nitrique, mercure(II)-nitrate, acide permanganique, Nitriles, peroxydes, Oxydants forts, composés nitrosylés, Peroxydes, sodium, Potassium, halogène oxydes, hypochlorite de calcium, azote dioxyde, oxydes de métaux, hexafluorure d'uranium, iodures, Chlore, Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, oxydes alcalins, Oxyde d'éthylène

argent, avec, Acide nitrique

composés de l'argent, avec, Ammoniaque

permanganate de potassium, avec, acide sulfurique concentré

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

composés halogène-halogène, chrome(VI) oxyde, chromyle chlorure, Fluor, hydrures, Oxydes de phosphore, platine

Acide nitrique, avec, permanganate de potassium

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

matières plastiques distinctes, caoutchouc

10.6 Produits de décomposition dangereux

aucune information disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale

Symptômes: Nausée, Vomissements

Toxicité aiguë par inhalation

Symptômes: Symptômes possibles:, irritations des muqueuses

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Irritation de la peau

Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée. Dermatite

Irritation des yeux

Mélange provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:

euphorie

En cas de résorption:

Vertiges, ivresse, narcose, paralysie respiratoire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Ethanol

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 Rat: 10.470 mg/kg

OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation
CL50 Rat: 124,7 mg/l; 4 h ; vapeur
OCDE ligne directrice 403

Irritation de la peau
Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
OCDE ligne directrice 404

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Irritation des yeux
OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation
Test de sensibilisation (selon Magnusson et Kligman):
Résultat: négatif

(IUCLID)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Mouse lymphoma test
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Toxicité pour la reproduction
Voie d'application: Oral(e)
Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 416

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La/les substance(s) contenue(s) dans le mélange ne satisfont pas aux cri tères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, an nexe XIII, ou aucune évaluation PVT/vPvB n'a été effectuée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Effet nocif par modification du pH.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants

Ethanol

Toxicité pour les poissons

CL50 Leuciscus idus(Ide): 8.140 mg/l; 48 h
(IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

EC5 E. sulcatum: 65 mg/l; 72 h
(bibliographie)

CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 9.268 - 14.221 mg/l; 48 h
(IUCLID)

Toxicité pour les algues

IC5 Scenedesmus quadricauda (algues vertes): 5.000 mg/l; 7 jr
(bibliographie)

Toxicité pour les bactéries

EC5 Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida): 6.500 mg/l; 16 h
(IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
Essai en semi-statique NOEC Daphnia magna (Grande daphnie): 9,6 mg/l; 9 jr

(ECHA)

Biodégradabilité
94 %
OCDE Ligne directrice 301E
Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)
930 - 1.670 mg/g (5 jr)
(bibliographie)

Besoin théorique en oxygène (ThOD)
2.100 mg/g
(bibliographie)

Ratio COD/ThBOD
90 %
(bibliographie)

Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: -0,31
(expérimental)
(bibliographie) Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local es et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 2924
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a. (ETHANOL, HYDROCHLORIC ACID)
14.3 Classe	3 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	D/E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 2924
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL, HYDROCHLORIC ACID)
14.3 Classe	3 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 2924
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOL, HYDROCHLORIC ACID)
14.3 Classe	3 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
No EMS	F-E S-C
Segregation Group	0001 Acids

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	SEVESO III LIQUIDES INFLAMMABLES P5c Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	non réglementé
Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE	non réglementé
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Législation nationale

Classe de stockage	3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale

Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-line: www.millipore.com

---

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.